



# Règlement du Giron cycliste du Nord Vaudois 2010

1. Le Giron cycliste du Nord Vaudois est une association qui a pour but de développer le sport cycliste à tous les niveaux. Les courses sont organisées en début de saison, afin pour certains de retrouver le rythme de course avant de participer aux compétitions nationales, et pour d'autres afin de se mesurer au niveau régional.  
**Les courses du Giron sont considérées comme des courses d'entraînement chronométrées.** Le premier tour de chaque course se fait sous conduite à une vitesse adaptée à tous les coureurs.
2. Seuls les clubs qui sont affiliés à l'Association Cycliste Cantonale Vaudoise (ACCV) et à Swiss Cycling et qui ont payé la cotisation annuelle de **Fr. 100.--** au Giron du Nord Vaudois deviennent membres du Giron et peuvent donc y participer.
3. **Les clubs suivants sont inscrits au Giron:**  
**A.C. Broye, A.C.N. Yverdon, Cyclophile Lausannois, VC Chailly, VC Echallens, VC Orbe, VC Vallorbe.**
4. Le prix du dossard est fixé à **Fr. 50.-- pour les 7 courses** pour les coureurs des clubs membres du Giron selon pt. 3, pour toutes les catégories, sauf pour les Ecoliers, Cadets et Juniors **gratuit**. A partir de la 4<sup>ème</sup> manche, les coureurs qui veulent participer à quelques courses seulement ont la possibilité de s'inscrire en payant **Fr.10.--** par course.  
**Chaque coureur conserve son dossard pour toutes les courses.**
5. **Les coureurs ne faisant pas partie d'un club membre du Giron** payera **Fr. 70.-- pour les 7 courses**, ou à partir de la 4<sup>ème</sup> manche **Fr. 15.- par course**.  
**Les coureurs non membres du Giron ne recevront pas de points et ne figureront pas au classement général final. Chaque coureur conserve son dossard pour toutes les courses.**
6. **Omnium romand sur Route 2010**: 2 courses sont incluses dans le Giron NV : la course à Bavois le 20 mars et la course à Lucens le 17 avril. Les coureurs qui sont inscrits pour l'omnium payeront Fr. 10.-- (ne concerne pas les coureurs du Giron NV qui ont payé pour les 7 courses)
7. **Les catégories :**

Ecoliers	: 12, 13 et 14 ans	Amateurs	: 19 à 29 ans
Cadets	: 15 et 16 ans	Masters	: 30 à 44 ans
Juniors	: 17 et 18 ans	Seniors	: 45 ans et plus
Dames	: 17 ans et plus		
8. **Assurance et sécurité: les épreuves se dérouleront sur route ouverte.**  
Le coureur doit respecter les règles de la circulation  
L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol. Lors de son inscription, chaque coureur confirme avoir pris connaissance de toutes les informations et particulièrement celles relatives à la sécurité. **Par son inscription, le coureur atteste être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile et accident et renonce à toute action juridique envers les organisateurs.**
9. **La signature de la feuille de départ est obligatoire pour toutes les catégories.** Le coureur qui n'a pas signé la feuille de départ ne figurera pas dans le classement de la manche.  
**En cas d'abandon**, le coureur se présentera au poste de contrôle à l'arrivée **et restituera sa puce électronique.**
10. Les guidons de **triathlète** ainsi que ceux du genre « **spinacci** » sont formellement interdits.  
**Le port du casque est obligatoire** : les coureurs sans casque seront mis hors course.  
**Le dossard** doit être correctement placé (**au milieu du dos**) et visible pendant toute la course.  
Si ces conditions ne sont pas remplies, le coureur ne sera pas classé.
11. **Les développements** (braquets) ci-après pour les écoliers, cadets et juniors doivent être respectés. Ils peuvent être contrôlés par les membres du Comité.  
**Écoliers : 6.17m ou 52x18      Cadets : 6.94 m ou 52x16      Juniors : 7.94m ou 52x14**
12. Chaque club doit fournir **deux plantons par manche**, sauf pour la course de côte (1 planton).  
**Les plantons doivent s'annoncer au responsable 1 heure au minimum avant le départ de la course**, déjà équipés d'un drapeau rouge et d'un gilet de sécurité. **Le départ de la course ne sera pas donné si l'ensemble du parcours n'est pas couvert par les plantons nécessaires.** Les clubs ne fournissant pas le nombre de plantons prévus recevront une amende de **Fr. 30.-- par planton manquant.**

**Les clubs doivent annoncer leurs plantons, 4 jours avant la course, au président du Giron par e-mail**

13. **Les samaritains** sont convoqués par le club organisateur de la manche, mais sont payés par le Giron.  
(Le président du Giron fait le nécessaire pour les 3 courses à Bavois, Arnex et Dent de Vaulion).
14. **Deux voitures ouvreuses avec gyrophare** doivent être fournies par le club organisateur.  
**Les feux de panne des voitures ouvreuses ne doivent pas être enclenchés durant la course !**
15. **Les organisateurs des courses :**
- |  |                |
|--|----------------|
| 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> manche à Bavois : | VC Orbe        |
| 3 <sup>ème</sup> manche à Lucens :                     | A.C.Broye      |
| 4 <sup>ème</sup> manche à Orges :                      | A.C.N. Yverdon |
| 5 <sup>ème</sup> manche à Arnex-sur-Orbe :             | VC Vallorbe    |
| 6 <sup>ème</sup> manche c.c.l.m. à Bavois :            | VC Orbe        |
| 7 <sup>ème</sup> manche c.d.c. au Day :                | VC Vallorbe    |
16. **Le chronométrage** est assuré pour toutes les courses par le Vélo-Club Vallorbe. Chaque coureur a l'obligation de fixer sur son vélo la puce électronique qui lui est attribuée et de la restituer à la fin de chaque manche. **Les puces manquantes seront facturées Fr. 120.-- aux coureurs qui ne les auront pas restituées (prix coûtant).**
17. Les coureurs qui auront plus de 20 minutes de retard au début du dernier tour seront arrêtés et classés à 1 tour.
18. **Les voitures suiveuses sont interdites.**
19. Seuls les coureurs ayant participé **au minimum à 4 courses** figureront dans le classement général final.  
**Les 5 meilleures courses sur 7 seront prises en compte pour le classement général final.**
20. Les primes suivantes seront distribuées à l'issue de la course de côte, lors d'un apéritif offert par le Giron à la Dent de Vaulion. En cas d'absence du coureur et sans une excuse valable et par écrit, sa prime ne lui sera pas attribuée.

	<u>Ecoliers</u>	<u>Cadets</u>	<u>Dames</u>	<u>Juniors</u>	<u>Amateurs</u>	<u>Masters</u>	<u>Seniors</u>
<u>Premier</u>	Fr. 50.--	Fr. 100.--	Fr. 100.--	Fr. 120.--	Fr. 150.--	Fr. 150.--	Fr. 100.--
<u>Deuxième</u>	" 30.--	" 50.--	" 50.--	" 70.--	" 100.--	" 100.--	" 50.--
<u>Troisième</u>	" 20.--	" 30.--	" 30.--	" 30.--	" 50.--	" 50.--	" 30.--

Le barème des primes peut être changé selon la fortune de la caisse.

21. Les trois premiers des catégories Ecoliers, Cadets et Juniors recevront une assiette gravée (sous verre).  
Chaque coureur classé selon le pt. 19 recevra également un petit prix souvenir.
22. **En prenant le départ, le coureur atteste avoir pris connaissance du présent règlement et déclare s'y soumettre.** En outre, le Comité se réserve le droit de prendre les décisions qui s'imposent vis-à-vis du coureur qui ne respecterait pas ce règlement ou se comporterait de manière anti-sportive.
23. Pour les cas non prévus, le règlement de course de Swiss Cycling est applicable.
25. Le règlement peut être modifié sur demande écrite des clubs membres à l'Assemblée générale.

**Le Comité :**

Président	: Steiner Hans
Trésorier	: Weiss Robert
Secrétaire	: Rubin Laurent
Responsable des plantons	: Bovel Pierre-André
Membres	: Vacant : les clubs selon point 3
Responsable du chronométrage, du départ, de l'arrivée, l'inscription et des résultats	: Steiner Hans

Le présent règlement a été mis à jour par le comité le 9 octobre 2009 par le comité.

Le Comité.